



Signataire : Thierry Cerutti

Date de dépôt : 14 juin 2024

Question écrite urgente

Quid d'un responsable du recrutement engagé au sein des TPG de nationalité française et domicilié en France ?

Les TPG ont annoncé vouloir recruter près de 200 chauffeurs, et de préférence des résidents de notre canton.

Il apparaît que le responsable du recrutement au sein des TPG est de nationalité française, domicilié en France, et a été recruté il y a peu, tout comme celui des horaires par ailleurs.

C'est tout de même surprenant qu'un citoyen français se voie désigné responsable du recrutement au sein des TPG alors que ces derniers se doivent de pratiquer une politique d'embauche prioritairement auprès de nos résidents.

Le souci est double, dès lors que ce responsable du recrutement de nationalité française et vivant en France refuse systématiquement les demandes des résidents genevois, préférant certainement engager ses amis et voisins français.

Le plus surprenant c'est que nombre de dossiers de candidatures genevoises n'ont même pas été lus par l'intéressé et ont été retournés avec une réponse négative de non-entrée en matière alors que ces dossiers sont tout à fait dans la cible pour les postes concernés.

Si cela est avéré, c'est purement scandaleux.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- ***Quel est le nombre de recruteurs procédant aux entretiens des candidats ?***
- ***De quelle nationalité sont ces recruteurs et où sont-ils domiciliés ?***

- *Pourquoi un citoyen français, vivant en France, a-t-il été engagé comme responsable du recrutement au sein des TPG ?*
- *Quel est le taux de dossiers de résidents genevois qui ont été retenus entre 2020 et ce jour ?*
- *Quel est le nombre de dossiers de résidents genevois qui n'ont pas été retenus et pour quels motifs ?*
- *Quel est le taux de dossiers de frontaliers qui ont été débauchés au travers des compagnies partenaires / sous-traitants ?*
- *Est-ce normal que les TPG aillent recruter des frontaliers au travers des entreprises sous-traitantes ?*
- *Est-ce qu'un contrôle est opéré par la direction RH afin que les dossiers soient traités de façon partielle et bienveillante ?*